

Adresse de la société populaire d'Arras, lors de la séance du 2  
frimaire de l'an III (22 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Arras, lors de la séance du 2 frimaire de l'an III (22 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 41-42;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19609\\_t1\\_0041\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19609_t1_0041_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

## 3

**Le représentant du peuple Jeanbon Saint-André, délégué dans les départemens maritimes, écrit de Port-la-Montagne [ci-devant Toulon, Var], le 23 brumaire, que l'armée navale de la Méditerranée a reçu avec tous les transports de la reconnaissance le drapeau que la Convention nationale lui a envoyé; qu'il est arrivé au moment où l'escadre, si longtemps bloquée dans le Golfe Juan, entré dans la rade; qu'ainsi tous les braves marins se sont retrouvés réunis. Il annonce que la plus grande activité règne dans le port, la plus parfaite discipline sur la flotte; que la haine du nom anglais est profonde et générale.**

**Insertion au bulletin (6).**

*[Le représentant du peuple, Jeanbon Saint-André, dans les départemens maritimes, au président de la Convention nationale, le 23 brumaire an III] (7)*

Citoyen Président,

L'armée navale de la Méditerranée a reçu, avec tous les transports de la reconnaissance, le drapeau que la Convention nationale lui a envoyé. Par un concours heureux de circonstances, ce drapeau entroît dans la ville au moment même où l'escadre, si longtemps bloquée au golfe Juan, entroît dans la rade; ainsi, tous nos braves marins se sont trouvés réunis pour recevoir ce signe sacré de notre liberté, ce prix de leur courage, et ce gage assuré de leurs victoires. La fête a été célébrée decadi dernier. La pompe en étoit simple, mais le spectacle étoit imposant par le respect religieux qui y régnoit. Tous nos frères d'armes, pénétrés de la sainteté de leurs devoirs, ont juré dans mes mains de défendre jusqu'à la mort ce don précieux de la Convention nationale; ils tiendront leur serment. Déjà ils brûlent du désir d'aller à la rencontre de l'ennemi, et d'effacer dans son sang jusqu'au souvenir des crimes commis à Toulon. Un même zèle anime tous les employés au service de l'armée. La plus grande activité règne dans le port, la plus parfaite discipline existe sur la flotte. La haine du nom Anglais est profonde et générale; ouvriers et marins, tous se disputent à l'envi la gloire de servir leur patrie, et de concourir à la venger.

Salut et fraternité.

*Signé, JEANBON SAINT-ANDRÉ.*

## 4

**L'armée navale de la Méditerranée écrit par l'organe du contre-amiral Martin, et manifeste les mêmes sentimens. «Le drapeau, dit-elle, sera toujours au milieu de**

(6) P.-V. L, 12.

(7) C 327, pl. 1442, p. 2. *Bull.*, 2 frim.; *F. de la Républ.*, n° 63.

**nous le signal de la carrière que nous avons à parcourir, comme dans les combats il sera pour l'ennemi celui de sa fuite et de sa destruction ».**

**Mention honorable, insertion au bulletin (8).**

*[Lettre du citoyen Martin, contre-amiral, commandant de l'armée navale de la République dans la Méditerranée, à la Convention nationale, de Port-la-Montagne, le 22 brumaire an III] (9)*

Citoyens-Représentants,

L'armée navale de la Méditerranée a reçu le drapeau que la Convention nationale a remis dans ses mains.

Nos bouches, peu éloquentes, ne pourroient rendre que faiblement les sentimens qui nous animent; mais nos actions en seront sans cesse à la patrie l'expression la plus sincère.

Ce drapeau, nous l'avons juré, sera toujours au milieu de nous le signal de la carrière que nous avons à parcourir, comme dans les combats il sera pour l'ennemi celui de sa fuite et de sa destruction; et l'armée navale de la Méditerranée, marchant du même pas avec toutes les armées de la République, prouvera aux perfides Anglais que les Français n'ont pas en vain juré de vivre libres ou mourir.

*Signé, MARTIN.*

## 5

**Les membres de la société populaire d'Arras [Pas-de-Calais] écrivent que le décret sur les Jacobins est une victoire décisive sur les tyrans qui avaient fondé sur les diversions leurs dernières espérances; que le 22 brumaire est un jour de triomphe pour la liberté.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (10).**

*[Les républicains, membres de la société populaire d'Arras à la Convention nationale, Arras, s. d.] (11)*

Vous venez de compléter la Révolution du dix thermidor.

L'armée des decumvirs qui survivait à ses chefs abattus est enfin dispersée. Elle s'est évanouie devant un regard de l'opinion publique.

En frappant cette nouvelle ambition, qui s'étoit élevée sur toutes les autres, vous consacrez définitivement l'égalité. Vous ne supprimez pas les sociétés populaires, vous en régénerez l'esprit et les principes vous les rendez vraiment

(8) P.-V., L, 12-13.

(9) C 327 (2), pl. 1442, p. 3. *Bull.*, 2 frim.

(10) P.-V., L, 13.

(11) C 328 (2), pl. 1453, p. 31. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

amies du peuple en marquant à la fois leurs limites et leur véritable but.

Entre les époques que le peuple a fixées pour l'exercice de la souveraineté, les français pourront toujours se réunir et méditer sur leurs droits; mais les membres des assemblées ne tenteront plus de les ériger en assemblées souveraines; ils ne stipuleront plus les intérêts de leur ambition, au lieu de discuter les intérêts de la patrie; ils ne transformeront plus le patriotisme en privilège; ils ne donneront plus l'amour de la domination pour l'amour de l'égalité; ils ne se sépareront plus du peuple pour le subjuguier; ne s'identifieront plus avec lui, en son nom, contre ses représentants; ne parleront plus de législation pour prendre l'initiative, ou exercer le veto sur toutes les lois.

L'autorité enfin est une comme la vérité et les principes; et de ces moments la République est vraiment indivisible. Votre décret sur les Jacobins est une victoire décisive sur les tyrans, qui avoient fondé sur nos divisions leurs dernières espérances.

Représentants, le 22 brumaire est aussi un jour de triomphe pour la liberté, que vous avez juré de faire aimer.

Le peuple français, délivré des factions, s'élève enfin dans toute sa grandeur et toute sa majesté, pour enseigner la liberté aux nations de l'Europe et dicter aux tyrans toutes les réparations qu'ils doivent au genre humain longtemps outragé.

*Suivent 75 signatures.*

## 6

**Le conseil général de la commune de La Rochelle [Charente-Inférieure] invite la Convention nationale à former promptement les écoles primaires, afin d'assurer à la génération future la jouissance paisible du bonheur fondé sur l'observance des lois et le maintien des mœurs publiques.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'Instruction publique (12).**

## 7

**Les citoyens de la commune de Chaumont, département de la Haute-Marne, réunis en société populaire, félicitent la Convention sur l'adresse au peuple français, l'invitent à organiser l'Instruction publique et créer les instituteurs qui doivent mettre en pratique les préceptes de la morale, et lui jurent dévouement sans bornes.**

(12) P.-V., L, 13. Bull., 5 frim. (suppl.).

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (13).**

## 8

**La société populaire de Langres, département de la Haute-Marne, exprime sa reconnaissance sur le courage énergique des représentants du peuple: elle invite la Convention à maintenir les principes compris dans leur adresse, et annonce qu'elle a déposé dans la caisse du receveur du district 4 694L. 4 s. pour l'équipement d'un vaisseau; que huit autres communes du district y ont joint 590 L. Leur seul point de ralliement a été, est et sera la Convention nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (14).**

*[Les membres de la société populaire de Langres à la Convention nationale, Langres, le 23 brumaire an III] (15)*

Liberté, Égalité, Fraternité.

Citoyens représentants,

C'est avec l'expression de la plus vive reconnaissance, c'est avec les sentiments gravés dans nos cœurs et si bien manifestés par la Convention que nous applaudissons à la conduite énergique des représentants d'un peuple libre dont le bonheur est le but et la justice le guide. Quelle douce récompense pour des législateurs que d'entendre de tous les points de la République les citoyens reconnaissants d'applaudir aux décrets immortels qu'ils rendent chaque jour pour le bonheur d'un peuple composé de vingt-cinq millions d'hommes libres.

Législateurs, continuez à arracher le masque aux traîtres, foudroyez les hommes de sang, les contrerévolutionnaires qui ne connaissent de la douce égalité que le nom, maintenez les principes qui sont si énergiquement exprimés dans votre sublime adresse au peuple français. Depuis quelque temps, la société populaire de Langres avait ouvert dans la commune une souscription pour l'équipement du vaisseau *Le Vengeur*. Le produit a été de quatre mille six cent quatre vingt quatorze livres quatre sols.

Huit autres communes du district de Langres ont joint leurs dons au notre, le produit a été de cinq cent quatre vingt dix livres neuf sols du revenu de notre district.

Puisse notre vif amour de la liberté concourir à l'anéantissement des factieux que nous exécrons; périssent les traîtres, les intrigants, les contrerévolutionnaires.

(13) P.-V., L, 13.

(14) P.-V., L, 13. Bull., 4 frim. (suppl.).

(15) C 327 (2), pl. 1443, p. 6.